

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2020

---

## PROTECTION DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES - (N° 2587)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N ° 55

présenté par  
M. Pichereau

-----

#### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 14, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.